

Présidence de la Chambre des Représentants

Pétition : une obligation vaccinale contre la covid dans le contexte actuel serait une atteinte aux droits humains

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Représentants,

Depuis l'apparition de ce qui est communément appelée la « pandémie » covid, que d'incertitudes n'ont-elles pas entouré et continuent d'entourer cette maladie et que de passions contradictoires ne se sont-elles pas déchaînées à son propos.

Ce n'est pourtant pas la première fois que l'humanité doit faire face à un tel phénomène qui contrairement à ce qui s'est répandu n'a rien d'inédit. Ce qui l'est, est la manière dont certains pays, les plus avancés, ont décidé de le gérer, reposant sur le présupposé que la vaccination, quelle qu'elle soit, serait la voie indispensable pour sortir de la « crise » qu'il a engendrée.

Si en tant que tel, cette hypothèse ne peut être écartée et demande à être confrontée aux faits, il y a cependant lieu, dans une optique humaniste, de tenir compte des éléments suivants :

- tout vaccin n'est jamais anodin et a des effets secondaires, parfois létaux, à court, moyen et long termes,
- un vaccin doit avoir un bénéfice pour la personne à qui il est administré et ne peut uniquement reposer sur un bénéfice social attendu qui, dans la durée, ne peut encore être établi et ne pourra l'être avant longtemps,
- ce bénéfice doit dépasser les risques encourus, sans le moindre doute,
- comme tout traitement médical, il doit être consenti (ce qui écarte toute désinformation, information lacunaire, propagande, pression et chantage pour arracher un consentement qui serait évidemment nul puisque vicié)

Toute autre approche pourrait être envisagée, mais elle tomberait alors en dehors du champ des droits humains inaliénables conquis de haute lutte par les générations qui nous ont précédées. Ne pouvant pas croire que c'est votre ambition, mon argumentation en fera abstraction.

Comment dès lors dans un tel cadre, une obligation vaccinale pourrait-elle être légitime ?

Parce qu'une majorité parlementaire la voterait ? Non, bien évidemment, la loi positive ne serait que l'habillage de la « force » (des partis, de la tyrannie de la majorité, etc.) si une telle loi violait les principes énoncés. L'exigence de leur respect est l'enjeu central de l'ordre juridique des états démocratiques modernes ayant rejeté le simple positivisme du droit, le subordonnant à des valeurs et principes supérieurs auxquels tout individu a le devoir de se référer. Faut-il rappeler le procès d'Eichmann pour le souligner à nouveau ?

Le simple recours à la notion rousseauiste de volonté générale serait tout aussi vaine, car cette notion est étrangère à la majorité. Elle exige la fixation de la norme par chacun de telle manière que nous la respections tous. Dans cette optique, on se soumet à ce à quoi nous nous sommes nous-mêmes obligés. Contrairement à ce qui s'écrit souvent, l'intérêt général du point de vue philosophique, a peu de lien avec nos démocraties représentatives. Pas plus l'abusif recours à Kant, souvent cité quand il s'agit de limitation de la liberté

individuelle, n'a-t-il de sens. Non seulement la loi morale kantienne exclut toute possibilité de ségrégation, le principe de l'action n'étant plus universellement valable, mais elle est incompatible avec une obligation que certains imposeraient à d'autres de manière non réciproque (si je peux obliger une personne, elle peut en retour m'obliger).

La seule légitimité possible à une obligation impliquerait que la situation sanitaire serait à ce point dégradée, la mortalité telle, les alternatives thérapeutiques absentes, qu'en désespoir de cause, afin de sauver l'humanité d'un péril qui la menacerait dans son existence, une telle obligation, par exception, pourrait s'appliquer à des personnes n'y consentant pas. Sommes-nous dans une telle situation qui mériterait, que l'espace d'un instant, nous fassions fi de ce qui constitue le socle de notre vie sociale apaisée ?

La réponse à cette question dans le cas qui nous préoccupe est vite donnée. Certes des êtres humains meurent de la covid comme ils meurent pour tout autre raison quand ils sont frappés par la vieillesse ou la maladie qui les fragilisent. Mais l'immense majorité de la population, jeune ou en bonne santé, même à un âge avancé, n'est pas affectée ou très peu. Est-ce injuste ? Oui, mais c'est la loi de la nature dont l'homme, tel, Faust, voudrait s'affranchir à n'importe quel prix. Est-ce une raison pour ne rien faire ? Certes pas, mais dans les limites des droits fondamentaux qui ne peuvent être mis à mal, la situation n'étant ni exceptionnelle ni inédite. Et le droit à la santé ? Il est un des droits fondamentaux, mais contrairement aux arguties du moment réinventant leur écriture, il ne bénéficie d'aucune primauté hiérarchique. Et pour cause. D'une part, si c'était le cas, que d'actions ne devraient-elles pas être intentées contre un Etat dont les manquements en matière sanitaire sont innombrables et connus. D'autre part, l'obligation vaccinale pas plus que le passe sanitaire actuel n'ont le moindre fondement scientifique. Ce dernier a multiplié les risques et s'est révélé contre-productif en termes de santé publique. Le premier, objet de cette adresse, est critiqué par bon nombre de spécialistes en immunologie, considéré comme un recours ultime par l'OMS et l'ONU qui fixent des conditions qui sont loin d'être réunies et ignore les douleurs psychologiques des personnes qui seront contraintes ou stigmatisées. Non seulement violera-t-il les droits humains, mais il déplacera un problème de santé vers un autre, poussant les « obligés », à contario de l'avis intellectuellement et éthiquement affligeant du groupe d'experts en psychologie, à plus de radicalisation et de ségrégation, à l'appauvrissement, à l'exil, au suicide peut-être ou à la violence contre autrui, au mal-être permanent. Que le vaccin ait une certaine efficacité, qu'il ait réduit à court terme la mortalité directe, n'est pas contestable. Qu'il soit le seul moyen (exigence de l'OMS et de l'ONU) pour atteindre de tels résultats est faux. Il est le plus facile, le plus commode, le plus à la mode, le plus prétentieux à vouloir imposer sa vision positiviste à tous.

La réalité est qu'en vertu d'une position épistémologique contestable, reposant sur une résolution technicienne à tout problème humain, une seule manière d'aborder cette « crise » a pris le pas, entraînant les populations de plusieurs pays dans une aventure expérimentale à grande échelle dont la fin était et est toujours imprévisible, serions-nous vaccinés à cent pour cents.

Cette arrogance techno-scientiste, mais de plus en plus questionnée par la communauté scientifique dont les études relativisent les mérites des vaccins (même si, comme toute étude, elles sont sujettes à controverse, le doute devrait laisser la liberté du choix de vivre et de mourir à chacun) et pointent les risques à les administrer, ne peut être imposée légitimement à des êtres humains. Vous le savez : ces vaccins ont une dangerosité, non encore déterminée, plus importante que les vaccins traditionnels, ils sont sans aucun bénéfice individuel pour l'immense majorité de la population au regard du contraste entre le nombre des contaminations et le nombre de personnes traitées, le rapport bénéfice-risque étant pour cette majorité quasi nul, la désinformation a été la règle (exemple : le site de l'OMS tout en ne relevant pas de contre-indication a priori pour la vaccination des femmes enceintes, émettait l'avis que sauf co-morbidités, elles ne devaient pas être vaccinées, les vaccins autorisés n'ayant été testés sur elles – les ondes « belges » ont propagé qu'elles ne courraient aucun risque et le gouvernement a décidé que le passe sanitaire s'appliquait à elles), le consentement à la vaccination a été arraché de force à un très grand nombre de personnes ayant uniquement cherché à échapper à la stigmatisation et à la ségrégation.

L'argument qui consiste à dénigrer toute étude discordante des spécialistes du domaine, parfois prix Nobel, n'est pas scientifique. Seul le temps long et les faits dans la durée nous apprendront qui de ces scientifiques, majoritaires ou non, méritaient que l'histoire de la science les retienne. Ce qui suppose, en médecine, que des groupes contrôle subsistent (des non vaccinés) pour préserver les possibilités d'études scientifiques. Vous n'envisagez même pas d'écarter des débats les scientifiques en situation de conflit d'intérêt et ignorez les

stratégies des firmes pharmaceutiques dont un conseiller « écouté » affirme, et l'assume en minimisant ses propos, que pour vendre des vaccins il faut maintenir un climat de terreur dans la population. Enfin, on ne croit pas à la science, comme tant d'intellectuels pourtant notoires mais naïfs l'ont à l'envi répété. La science se développe quand on lui permet de s'épanouir. Y croire comme à une nouvelle idole serait aussi insensé que ne pas y croire. Elle n'appartient au domaine de la croyance que pour ceux qui ignorent tout de son déploiement.

La ritournelle de la référence aux précédents vaccinaux n'est pas davantage fondée. Toutes les vaccinations généralisées existantes partagent le caractère commun d'être éminemment bénéfiques en regard des risques certains et majeurs encourus à ceux qui les reçoivent. Tel n'est pas le cas de la vaccination actuelle qui n'est profitable qu'à un petit pourcentage de la population mondiale, même si ce dernier s'exprime en millions.

Vous pensez être à la pointe de la modernité parce que les vaccins font appel à des technologies avancées « récemment » développées. Vous avez tort. La pensée moderne ne se mesure pas à l'usage du dernier cri technologique. Elle rompt avec l'argument d'autorité, elle instaure le doute, elle favorise l'esprit critique et la réflexion par soi-même. Elle bannit les hiérarchies naturelles pour permettre l'égale dignité de tous et l'avènement des droits humains. Cette modernité entamée à la Renaissance n'a été interrompue, dans l'histoire récente, que par des totalitarismes cherchant parfois à s'appuyer sur la science du moment (nazisme auquel presque toute l'université allemande, alors la plus prestigieuse du monde, s'est ralliée, la science matérialiste, etc.). Ne commettez pas cette erreur irréparable. Ne vous soustrayez pas à votre responsabilité morale au nom d'une efficacité contestable, mise à mal ou éprouvée par les faits selon l'évolution de la maladie, peut-être aggravée par la vaccination généralisée elle-même. Votre fuite en avant vous conduira inmanquablement à couvrir ou provoquer des prises de position de plus en plus éloignées des droits humains et vous rapprochera de la force habillée du seul droit positif marquant de son sceau votre lâcheté et votre démission. Une politique pour efficace qu'elle serait, ce qui est hautement contestable dans ce cas, ne se justifie jamais par ses fins, mais par les moyens limités aux droits humains qui doivent la borner impérativement. Comme Jeanne Hersch, la philosophe la plus reconnue en matière de tels droits, l'a écrit, ces droits ne se limitent pas à leur transcription maladroitement dans des textes, encore moins dans leur interprétation. Ils sont, précisément comme Kant l'avait perçu, immédiatement donnés à la conscience des êtres humains dont vous ne pouvez ignorer que par un passe à vocation ségrégative ou une obligation vaccinale, les droits élémentaires seront par vous violés. Restez donc, à contre-courant des décisions récentes de pays voisins, dans la modernité « humaine ». La fascination et la facilité techniques en sont l'inverse, comme Léo Strauss et Jacques Ellul, et bien d'autres, l'ont justement dénoncé.

Si vous ne faites pas entendre votre voix pour préserver l'activité scientifique, si vous écartez le doute inaugural de la pensée des « Lumières », si vous ignorez le principe de précaution qui vous oblige à la prudence dans un contexte d'incertitude et acceptez qu'il soit dérogé à des droits fondamentaux inaliénables, sans que des conditions extrêmes ne soient réunies, vous vous placerez dans une situation que, j'espère, l'Histoire condamnera. Si elle ne le faisait pas, nous aurions basculé dans une autre civilisation qui n'est pas la mienne.

Je vous remercie de votre attention.

Etienne Derideau